



Triskell 2017



GUIDE PRATIQUE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS





Sommaire



Le Triskell

- P.4.....Les enjeux du projet
- P.6.....Cartographie générale du projet
- P.7.....En quelques chiffres
- P.8.....De la phase 1 à la phase 2

Le chantier

- P.9.....La circulation durant les travaux
 - ✓ Lignes de bus impactées
 - ✓ Déviation du trafic routier
- P.10....Les travaux de déviation des réseaux
- P. 11....Les travaux d'infrastructures

Les dispositifs d'information et de communication

- P.12....La boutique transport
- P.12.....Le site Web du Triskell et les bornes Internet
- P.12.....La presse locale
- P.12.....L'exposition du Triskell
- P.13.....Les réunions publiques de proximité
- p.13.....Les référents de proximité

La Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans

- P.14.....Rôle de la commission
- P.14.....Composition de la commission
- P.15.....Professionnels concernés
- P.15.....Fonctionnement de la CICA
- P.17.....Procédure
- P.18.....Le dossier de demande d'indemnisation
- P.18.....Contacts



Édito

Le début de l'année 2014 a été marqué par le démarrage des travaux de la **seconde phase du Triskell**, réseau de bus à haut niveau de service de l'agglomération lorientaise. Si ce chantier représente de nombreux avantages à terme pour les riverains, les commerçants et les usagers du transport collectif, il suscite cependant certaines interrogations, notamment auprès des professionnels et commerçants.

Consciente des enjeux économiques liés aux travaux, **Lorient Agglomération** s'est engagée à accompagner au plus près les commerçants, artisans et professionnels, afin de réduire l'impact que pourrait exercer le chantier sur les activités présentes sur le tracé du Triskell.

Lorient Agglomération reste attentive au bon déroulement des travaux : présence et écoute sur le terrain, information, dynamique sur le chantier, accessibilité des commerces préservée, ... Face à d'éventuelles difficultés, des mesures d'indemnisations sont mises en place à travers la commission d'indemnisation des commerçants et artisans. Ce dispositif, développé en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan, est mis en place de manière volontaire par Lorient Agglomération et démontre l'engagement de la collectivité pour soutenir l'activité économique de son territoire, même durant les travaux.

Ce guide est destiné à l'ensemble des professionnels riverains présents sur le chantier du Triskell. Il regroupe l'ensemble des dispositifs de soutien et de communication mis en place par Lorient Agglomération pour que la réalisation de la seconde phase du Triskell se fasse dans des conditions optimales pour tous.

Norbert METAIRIE

LORIENT
AGGLOMÉRATION


Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Morbihan


CCI MORBIHAN



+

Le Triskell

Les enjeux du projet

Rendre le réseau de transports collectifs plus performant pour ...

- Offrir de meilleures conditions de confort à l'intérieur des véhicules pour tous les usagers
- Proposer des stations accessibles à tous et sécurisées
- Assurer des temps de parcours plus réguliers, et ce quels que soient l'heure et le jour
- Proposer une alternative efficace à la voiture

Améliorer la qualité de vie des quartiers ...

- En prenant en compte les besoins des habitants
 - Favoriser les déplacements dans les 3 communes
 - Maintenir un stationnement en adéquation avec les besoins
- En aménageant l'espace public
 - Créer un lien entre les quartiers
 - Se réappropriier l'espace public
 - Créer des espaces agréables à vivre
- En développant et en sécurisant les modes de déplacement doux en donnant du confort aux piétons et aux cyclistes, tout en répondant à la loi sur l'accessibilité
- En assurant une meilleure desserte des petits commerces et des zones commerçantes pour l'ensemble des clients

Économiser...

- ... l'énergie

Une personne qui emprunte le bus pollue 3 à 4 fois moins qu'une automobile. Prendre le bus, c'est plus écolo !

- ... l'espace

La voiture est consommatrice d'espace public

- ... le temps

Le développement de l'usage des modes de transports "doux" permet de réduire la saturation du trafic urbain. Avec le bus, finis les bouchons aux heures de pointe !

- ... l'argent

Le prix d'un abonnement mensuel pour le bus revient au prix d'1/4 de plein d'essence. Faites des économies !

Bus ? Voiture ?

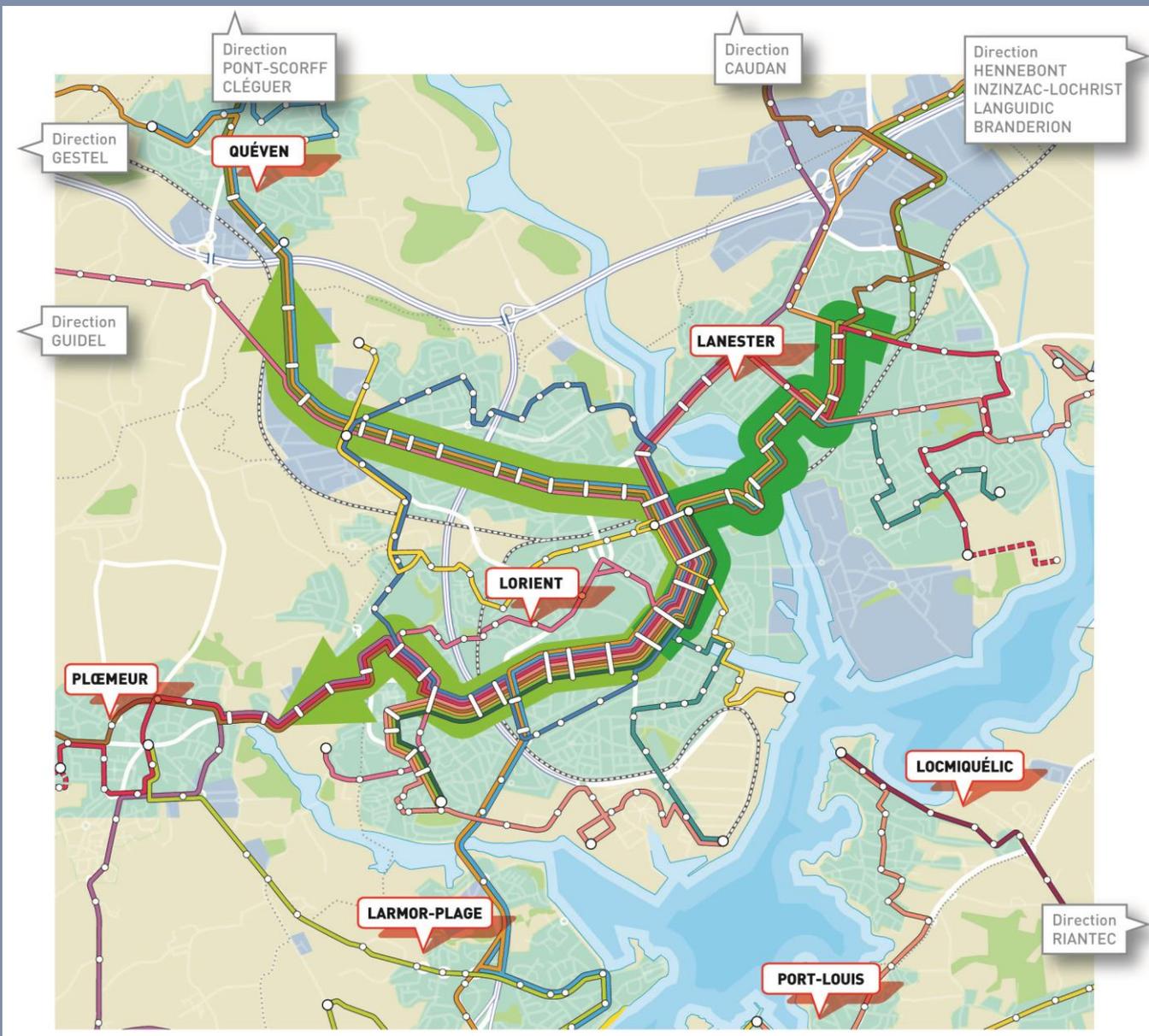




+

Le Triskell

Cartographie générale du projet





+

Le
Triskell

En quelques chiffres ...

Le réseau de bus

- Plus de 17 millions de voyages en 2013
- Soit 63 000 voyages par jour
- Augmentation de 2% par an
- 22 000 voyageurs abonnés :
 - 11 300 jeunes
 - 7 700 titres solidaires
 - 3 000 actifs
- Plus de 1,5 million de tickets vendus par an
- 31 lignes sur 404 km de réseau
- Des lignes maritimes intégrées
- 1000 points d'arrêts

Sur le corridor Triskell

- 17 lignes de bus concernées
- 14 kilomètres de lignes
- 43 stations
- 52 000 habitants concernés, soit 60 % de la population des villes de Lorient, Quéven, Ploemeur et Lanester
- Fréquence inférieure à 5 minutes en heure de pointe

Rappel des principes du Triskell

Le Triskell, c'est un réseau de voies de bus à haut niveau de service, dont du site propre, c'est-à-dire des voies réservées aux bus. Ce réseau est créé là où c'est nécessaire et là où c'est possible.

Le Triskell comporte également des stations de bus "apaisées", c'est-à-dire sécurisées pour les traversées, accessibles pour tous et où l'affichage du passage des bus s'effectue en temps réel..

Les bus circulant sur le Triskell ont la priorité aux carrefours, notamment grâce à leur détection aux feux et aux giratoires percés.

+

Le
Triskell

De la phase 1 à la phase 2



L'objectif du projet Triskell est d'offrir à l'agglomération Lorientaise un transport en commun en site propre (TCSP). Ce site propre ne constitue pas une ligne de bus à lui seul, mais il est une infrastructure de transport mise à disposition des différentes lignes de bus dont le parcours passe par le site propre.

Les lignes empruntant l'axe TCSP sont au nombre de 14 pour la première phase du Triskell et seront au nombre de 17 pour la seconde phase du Triskell.

Le service offert par les lignes empruntées par le TCSP s'étale de 6h du matin à 21h le soir, soit une amplitude de 15h de service par jour.

Depuis 2009, les services de soirée ont été instaurés les vendredi et samedi jusqu'à 00h30.

La première phase de ce projet a été mise en service en 2007 et est caractérisée par la construction du pont des Indes sur le Scorff, long de 260m. Cette première phase de réalisation totalise des aménagements sur 4,75 km et comprend 15 stations de bus, allant de l'arrêt "Sécurité sociale" de Lorient à l'arrêt "Kesler-Devillers" de Lanester.

Afin d'occasionner le moins de gênes possibles à la circulation sur le territoire (vélo, piétons, automobilistes, poids lourds ...), Lorient Agglomération met en place un **plan de circulation et de déviation** global et adapté pour chaque phase de chantier.

Chaque secteur de travaux est associé à une carte matérialisant les sens de circulation et/ou de déviation pour automobilistes et poids lourds, mais aussi pour les lignes de bus qui seront également impactées périodiquement selon les secteurs.

Aux abords du tracé, les automobilistes sont informés des travaux grâce à la signalisation routière spécifique de chantier : panneaux jaunes et noirs ou jaunes et blancs, mais également par des panneaux spécifiques indiquant les itinéraires conseillés pour retrouver l'accès à vos commerces.

- Plus d'infos au **02 97 02 29 00**
- Retrouvez la carte interactive des chantiers sur **triskell.lorient-agglo.fr**





Des kilomètres de canalisations et de câbles s'entrecroisent sous terre, formant un véritable labyrinthe technique. Et pourtant, de nombreux services essentiels à notre quotidien passent par le sous-sol : la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, la distribution de gaz et d'électricité, les télécommunications et fibres optiques, l'éclairage et la signalisation des voies publiques.

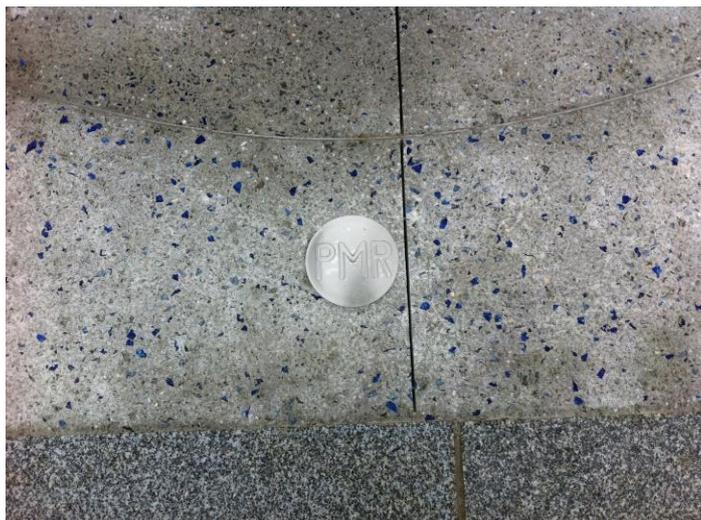
Les travaux nécessaires à l'aménagement du Triskell exigent la déviation de ces réseaux souterrains sur la majeure partie du tracé.

D'importants travaux de voirie comme ceux du Triskell sont également l'occasion pour les villes d'enfouir les câbles aériens et ainsi d'embellir le paysage urbain.

Ces réseaux seront réimplantés sous les trottoirs adjacents à la nouvelle chaussée.

Pour ce faire, les réseaux les plus profondément enfouis seront réalisés en premier, et les autres viendront « s'empiler » les uns après les autres. Le chantier avance par tronçon, intervenant après intervenant.

*Les différents acteurs des réseaux :
EDF, GRDF, SDEM, Orange,
Numéricable, DEA,
Lorient Agglomération*



Après les travaux sur les réseaux souterrains, l'étape suivante est la réalisation des travaux de surface, dits « d'infrastructures ».

Lors de la mise en place d'une voirie de bus en site propre, plusieurs aménagements de surface sont en effet nécessaires :

- L'aménagement de voies réservées aux bus ainsi que les espaces réservés aux autres modes de déplacements : vélos, piétons, voitures, poids lourds
- L'aménagement de carrefours spécifiques destinés à donner la priorité aux bus et à améliorer leur fonctionnement pour les autres modes de déplacements
- La mise en place des équipements des stations de bus : abribus, bancs, panneaux d'information électronique, distributeurs automatiques de tickets, ...

Mais pas seulement ! C'est aussi l'occasion de réaménager le paysage urbain tout en améliorant sa qualité :

- Élargissement des trottoirs pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Meilleure prise en compte des cyclistes et des piétons
- Mise en place de mobilier urbain neuf et moderne

Les dispositifs d'information et de communication



Informations Générales



La boutique Transports

Située au rez-de-chaussée de la Gare d'Echanges, c'est le lieu d'information général concernant toute information et renseignement utile sur le bus. Lors des travaux, la boutique Transports vous accueillera pour répondre à vos questions concernant l'impact des travaux sur les lignes de bus.



Site web du Triskell et bornes Internet

Pour retrouver toute l'actualité du Triskell au jour le jour, rendez-vous sur le site triskell.lorient-agglo.fr

Vous y retrouverez les secteurs de travaux ainsi que les plans de circulation et/ou de déviation pour les piétons et pour les automobilistes.



La presse locale

Les magazines et journaux locaux servent de relais de l'information quotidienne, mensuelle et bi-mensuelle en ce qui concerne les travaux : Lorient Mag, Couleur Quéven, Les Nouvelles, le Télégramme et Ouest France.

Exposition

Une exposition sera organisée autour des travaux du Triskell. Ce sera l'occasion de découvrir des images des travaux de la première phase du Triskell, mais également des chantiers en cours.

+ Les dispositifs d'information et de communication

Communication de proximité



Les réunions publiques

Avant chaque nouvelle étape du projet, ou avant chaque ouverture de nouveau chantier, des réunions d'information de proximité présenteront le planning et le déroulement des travaux.

Les référents de proximité

M. Philippe PETIOT, médiateur de proximité missionné par la ville de Lorient, assure le lien entre les riverains et commerçants sur le chantier du Triskell situés sur la ville de Lorient.

Pour les villes de Quéven et Ploemeur, vous êtes invité à contacter les services techniques de votre ville.



Des panneaux de signalisation spécifiques aux travaux du Triskell

Aux entrées de villes, aux abords du chantier et sur le chantier, ces panneaux spécifiques permettront d'accompagner le riverain, l'automobiliste et le piéton dans leur itinéraire. Leur message, simple et lisible, permet de diriger l'utilisateur vers les commerces ouverts ou vers l'itinéraire conseillé.



Les flyers

Avant le démarrage de chaque phase importante de chantier, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer du projet et ses conséquences sur la vie du quartier : nature des travaux, circulation, stationnement, ...

+ La Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans

Rôle de la commission

Dans le cadre des travaux du Triskell, Lorient Agglomération a décidé de mettre en place une Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans (CICA).

Cette commission a pour but de compenser une éventuelle perte de chiffre d'affaire anormale, conséquence qui serait directement liée aux travaux du Triskell.

La commission examine les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels riverains, qui doivent être en exercice **avant** la date d'adoption définitive du projet Triskell et de son tracé, c'est-à-dire avant le **15 janvier 2013**. Suite à cet examen, la commission propose dans des délais raisonnables à Lorient Agglomération, maître d'ouvrage du chantier, une indemnisation à l'amiable si les préjudices économiques sont effectifs.



Composition de la commission

▪ Membres ayant voix délibérative :

- Un Président : M. Olivier LE LAMER
- Un Vice-président : M. Tristan DOUARD
- Membre élu : Mme Maria COLAS
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorient :
 - ❖ Mme Urwana YOUINOU-LEBEUVE
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Lorient :
 - ❖ Mme Marie-Pierre AUDREN, titulaire
 - ❖ M. Philippe GESLIN, suppléant
- Un représentant de l'ordre des experts comptables
 - ❖ M. Sylvain BROCHARD

▪ Membres à voix consultative :

- Un représentant de la Trésorerie de Lorient Collectivités
 - ❖ Mme Martine HIESSE-MORIO, titulaire
 - ❖ M. Alain KERANGOAREC et Mme Christine MENEZ, suppléants

+

La Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans

Professionnels concernés

Sont concernés par la CICA toutes les entreprises riveraines du périmètre du chantier : commerces, artisans, entreprises et professions libérales.

Les professionnels riverains du périmètre du chantier peuvent être victimes de dommages résultants de la réalisation de travaux effectués sur la voie publique, par la baisse d'une partie de leur chiffre d'affaire.

L'ensemble des travaux liés à la construction du Triskell est donc pris en compte : travaux préparatoires, dévoiement des réseaux, réalisation des plateformes de station bus et installation des nouveaux aménagements de voirie.

La fin de la période ouvrant droit à l'indemnisation interviendra jusqu'à 2 mois après la date de réception des travaux à l'origine du préjudice.



Fonctionnement de la CICA

Pour être indemnisable, le dommage doit avoir un caractère direct, être actuel et certain, être anormal et spécial.

La Commission d'Indemnisation Amiable analyse dans un premier temps le dossier présenté sous l'angle de la recevabilité technique : riveraineté de l'entreprise selon le périmètre du chantier, période des travaux, importance et durée de la gêne, gravité du préjudice financier.

Si le dossier est éligible, la commission détermine alors le montant du préjudice subi sur la base des données comptables et d'une expertise effectuée par un expert financier indépendant, mandaté par Lorient Agglomération.

+ La Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans

Fonctionnement de la CICA

Délai de dépôt des demandes

Les dossiers peuvent être déposés dès le démarrage des travaux du tronçon concerné. Il doit toutefois permettre de constater une baisse de chiffre d'affaire imputable au chantier du Triskell.

La fin de la période prise en compte s'arrête 2 mois après la date de réception définitive des travaux du tronçon concerné.

La Commission pourra être saisie d'une demande d'indemnisation dans un délai de 6 mois après la réception définitive des travaux du tronçon concerné.

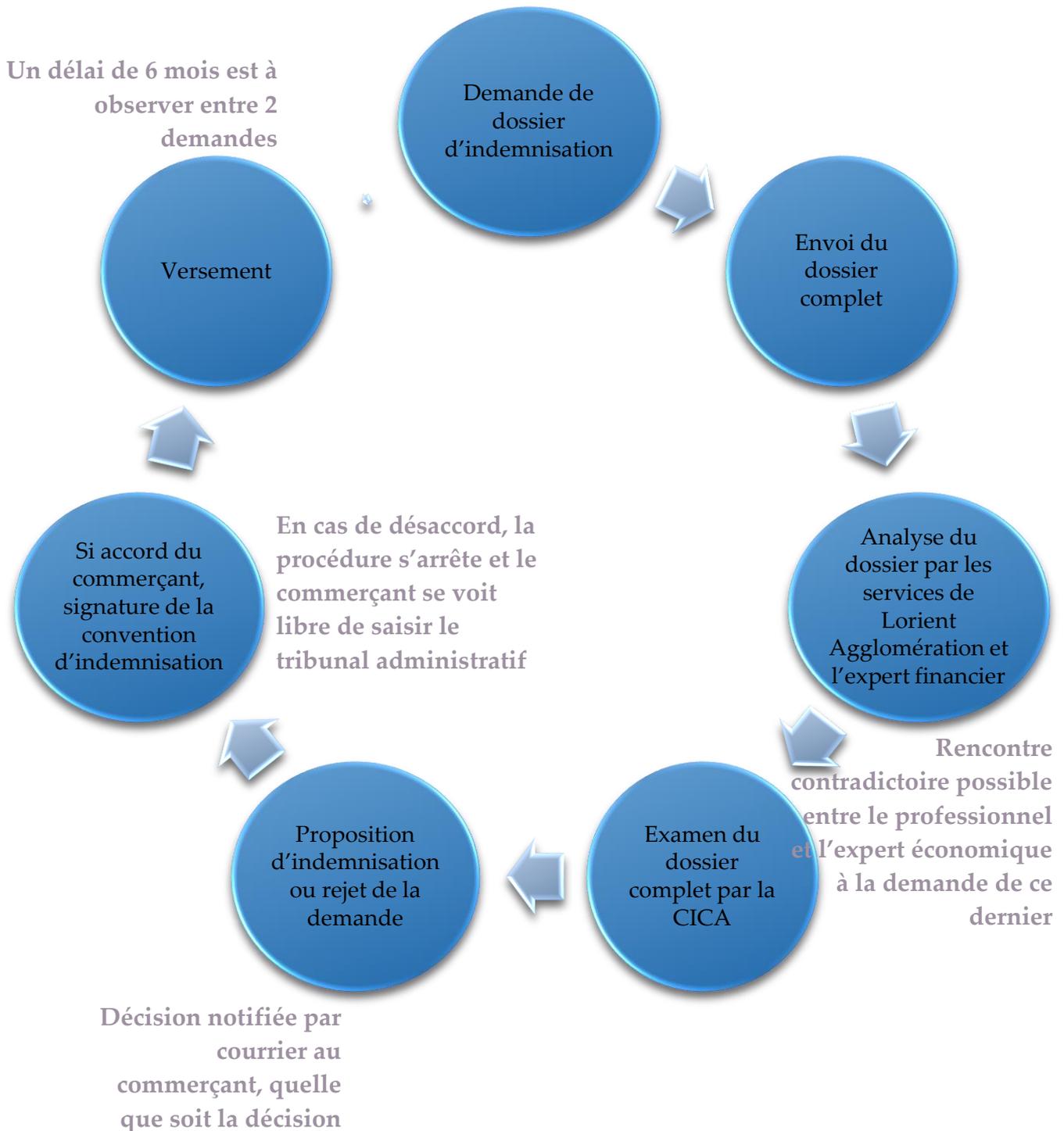
Nombre de demandes

Plusieurs demandes d'indemnisation concernant des périodes de travaux successives pourront être déposées par le même requérant.

Un délai minimum de 6 mois devra toutefois être respecté entre 2 demandes.



> Une procédure simple, réactive et souple



Conseils pratiques



- Obtenir son dossier :

En écrivant au siège de la Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans

CS 20001
56314 Lorient CEDEX

En le téléchargeant sur :
triskell.agglo-lorient.fr

- Aide à la constitution de son dossier :

M. Philippe GESLIN,
responsable de la CMA de Lorient
02 97 87 16 60

Mme Pascale PHILIPPE,
conseillère entreprise et commerce de la CCI de Lorient
02 97 02 40 00

- Envoyer son dossier :

CCI de Lorient
21, Quai des Indes
56100 Lorient

CMA de Lorient
16, rue Raymond QUEDET
56100 Lorient

Lorient Agglomération
Secrétariat de la CICA
CS 20001
56314 Lorient CEDEX

> Le dossier de demande d'indemnisation

Pour simplifier votre démarche d'indemnisation, Lorient Agglomération a mis en place, avec la CCI et la CMA, un dossier de demande d'indemnisation.

Tout commerçant, artisan, entreprise ou profession libérale rencontrant des difficultés financières pourra demander une indemnisation par le biais de ce dossier.

Les demandes d'indemnisation seront instruites par la Commission d'Indemnisation des Commerçants et Artisans à réception du dossier complet.

Une fois votre dossier de demande d'indemnisation complété, l'envoyer obligatoirement **en recommandé avec accusé de réception** à Lorient Agglomération - Secrétariat de la CICA - CS 20001 - 56314 LORIENT Cedex).

La CCI et la CMA de Lorient pourront vous aider à constituer votre dossier sur rendez-vous, n'hésitez pas à les contacter.

Pour suivre l'avancement du traitement de votre dossier, adressez-vous au Secrétariat de la CICA :
Maison de l'Agglomération
CS 20001
56314 Lorient CEDEX
02 97 02 29 00





Maîtrise d'ouvrage



Villes partenaires



Partenaires institutionnels

